

Mairie de VERFEUIL



Ecole maternelle et primaire

Les Olivettes

REGLEMENT INTERIEUR

CANTINE - GARDERIE

Les tickets de cantine et de garderie sont venus en mairie

☞ Organisation administrative

Garderie

- Matin : de 7h30 à 8h50
- Soir : de 16h30 à 18h30

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires afin de ne pas pénaliser le personnel de la garderie. Des sanctions pourront être prises en cas d'abus répétés.

Cantine

Les tickets de cantine et la **fiche d'inscription** dûment remplie devront être donnés au personnel **au plus tard chaque vendredi matin pour la semaine suivante** pour faciliter la prise en charge des enfants.

Au-delà de 6 tickets cantine de retard, l'enfant pourra être refusé.

Pour les reprises d'école après des vacances scolaires, les inscriptions se feront **le lundi de la rentrée avant 9h dernier délai**.

Les tickets de cantine et de garderie pourront être restitué en cas de maladie de l'enfant un uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

En cas de maladie de l'enfant, il est impératif d'en informer la garderie au **04 66 72 95 44 avant 9h00**.

Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant sont inscrites sur la fiche d'inscription de l'enfant. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, ces personnes devront se présenter munies d'une pièce d'identité. L'enfant devra avoir une tenue adaptée à sa journée d'école, notamment par jour de pluie (bottes, imperméable...). Les parapluies sont interdits.

☞ Obligations et droits à respecter par les enfants

- Respecter le personnel de l'établissement et lui obéir,
- S'adresser aux adultes pour régler tout conflit avec un autre enfant,
- Eviter tout geste de violence ou propos agressif,
- Prendre soin des lieux, du mobilier et des jeux,
- Rester à table jusqu'à la fin du repas, et goûter calmement,
- Manger correctement,
- Sortir dans le calme.

☞ Missions confiées au personnel de l'établissement

- Garder un langage et des gestes corrects,
- Parler à voix mesurée,
- Se faire respecter et respecter l'enfant,
- Se montrer impartial, le règlement est applicable de la même manière à tous les enfants fréquentant la garderie et la cantine,
- Communiquer avec les enfants et les aider à régler certains conflits,
- Participer avec les enfants au rangement des jeux,
- Organiser des activités extérieures ou des jeux calmes,
- Donner la possibilité aux enfants de jouer seuls s'ils le désirent,
- S'assurer que les enfants se sont lavés les mains avant de partir à la cantine,
- Veiller au respect de la nourriture, du matériel, et à la convivialité du repas,
- Veiller à ce que les enfants laissent une table correcte à la fin du repas,
- Signaler tout enfant qui mange peu aux parents.

☞ Sécurité

Par mesure de sécurité, aucun médicament ne sera administré par le personnel de la garderie et de la cantine. Tout matériel personnel est interdit à la cantine et à la garderie (téléphone portable, tablette, console, etc...). Le port d'objets dangereux est interdit dans l'enceinte de l'école. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la municipalité décline toute responsabilité. En cas de retard des parents à 16h30, et sur appel téléphonique de leur part, l'enfant pourra être pris en charge à la garderie. Un ticket sera demandé.

☞ Concernant les jeux extérieurs, il est interdit :

- De sortir de l'enceinte de l'école,
- De monter sur le portail, les clôtures et les murs,
- De jouer derrière les bâtiments et dans les toilettes,
- De monter sur les rampes et de jouer sur les plans inclinés dédiés à l'accessibilité handicapée.

☞ Sanctions

Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion sur avis du personnel de la cantine, de la garderie.

Une rencontre avec les parents, le personnel et la mairie pourra être organisée en cas de conflit.

Signatures des parents,

Le/...../.....